



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



RÉMUNÉRATION MOYENNE INFÉRIEURE AU SECTEUR

La moyenne des rémunérations nettes annuelles de la branche se situe en-dessous de la moyenne du secteur. Les cadres sont dans la situation inverse avec une rémunération moyenne supérieure à celle du secteur.



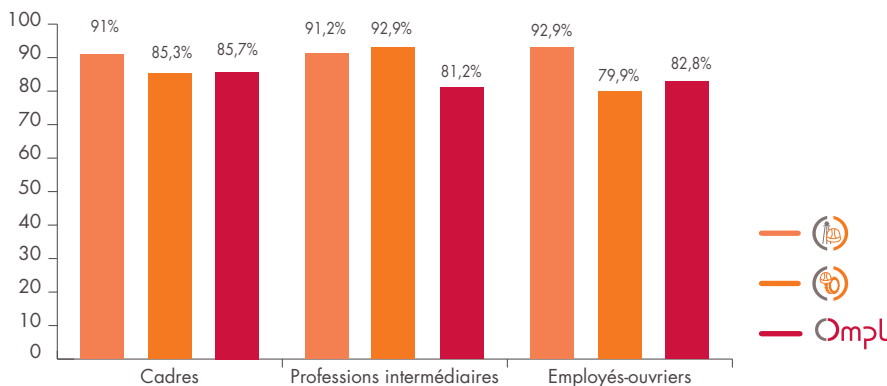
ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

L'indice de parité montre un écart entre les rémunérations des hommes et des femmes.

Rémunération annuelle moyenne par catégorie sociale

Catégories sociales			Ompl
Cadres	37 593 €	36 288 €	37 658 €
Professions intermédiaires	22 933 €	25 500 €	22 587 €
Employés-ouvriers	19 717 €	22 522 €	20 263 €
Moyenne	23 822 €	28 438 €	24 130 €

Indice de parité par catégorie sociale



La DADS "salariés" donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération moyenne, à l'exclusion des apprentis.

Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice F/H = 74,3 % signifie que les femmes gagnent en moyenne 74,3 % de la rémunération des hommes.



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers